

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2017 – 03 - 17

Séance du 28 mars 2017

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 28

Représentés : 3

Absents excusés : 2

L'an deux mille dix-sept, le vingt huit mars,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT,
SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT,
JOANNON, LE VAN DA.

**CHAMBRE DE METIERS
ET DE L'ARTISANAT
REGION P.A.C.A**

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, CIDALE,
GIACALONE, LALESART, MANFREDI, ORSINI, TROGNO,
VIDAL, Messieurs, BUONCRISTIANI, CATTALUI, GIULIANO,
GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER, PATOILLARD, ROCHE,
SAOUT, VALENTIN.

**CHARTRE DE SOUTIEN
A L'ACTIVITE
ECONOMIQUE
DE PROXIMITE**

Etaient représentés :
Conseillers Municipaux : Mesdames Angèle BERTOIA (procuration
à Madame Marguerite TROGNO), Stéphanie LEITE (procuration à
Madame Elisabeth LALESART), Olivia MOTUS-JAQUIER
(procuration à Monsieur Pierre LUCIANO).

Etaient absents excusés :
Conseillers Municipaux : Madame Marie-Claire PELOT-
PAPPALARDO et Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,
Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20170328-DEL20170317-DE
Date de télétransmission : 29/03/2017
Date de réception préfecture : 29/03/2017

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Provence-Alpes-Côte-d'Azur a informé la Commune qu'à l'issue des élections consulaires qui se sont déroulées à l'automne, les artisans lui ont confié la défense de leurs intérêts et de ceux du secteur artisanal.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que celle-ci s'est engagée à agir concrètement et avec énergie en faveur du développement et de la pérennité de leurs entreprises.

Connaissant notre engagement en faveur de l'économie de proximité et de l'artisanat, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat propose à la Commune, par courrier du 23 février 2017, de signer une Charte de soutien à l'activité économique de proximité afin de soutenir et de développer ce secteur économique indispensable au bien être, à la qualité de vie et à la création d'emplois sur la Commune.

L'engagement de la Commune porte sur quatre priorités :

- La Commune reconnaît le caractère indispensable du service de proximité proposé par les artisans et leur rôle central dans l'animation de la vie économique et sociale locale,
- La Commune s'engage à maintenir et à renforcer l'activité artisanale sur son territoire,
- La Commune s'engage à favoriser le renouvellement des entreprises artisanales,
- La Commune s'engage à soutenir la politique volontariste de la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,

A cet effet, Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée Communale cette Charte de soutien et lui demande de bien vouloir l'autoriser à la signer.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Adopte l'exposé qui précède,

Prend acte des dispositions de la Charte de soutien à l'activité économique de proximité,

Décide d'adhérer à la Charte de soutien à l'activité économique de proximité,

Autorise Monsieur le Maire à la signer.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique
Philippe BARTHELEMY



LOGO MAIRIE

CHARTRE DE SOUTIEN À L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE PROXIMITÉ

Dans un contexte où l'emploi et la compétitivité des entreprises relèvent de l'urgence, l'économie de proximité constitue une force indiscutable de votre territoire. Les artisans sont des acteurs incontournables de l'économie locale, indissociables de l'avenir des communes, indispensables à leur attractivité et à leur développement, pourvoyeurs d'emplois non-délocalisables et de lien social. Porteurs au quotidien des valeurs d'humanité et d'excellence, ils méritent une place au cœur de votre action.

Les élus de la Chambre de métiers et de l'artisanat de région PACA, présente sur tout le territoire en proximité, vous proposent aujourd'hui de vous engager à leurs côtés dans une politique affirmée de valorisation de l'Artisanat auprès de vos administrés et plus particulièrement de soutien des entreprises artisanales situées sur votre commune.

L'engagement porte sur quatre priorités :

1. La commune de reconnaît le caractère indispensable du service de proximité proposé par les artisans et leur rôle central dans l'animation de la vie économique et sociale locale. À ce titre, elle s'engage à faciliter la promotion auprès du consommateur des savoir-faire artisanaux, notamment au travers du label « Consommez local, consommez artisanal » dont elle relayera les campagnes de communication, en fonction des moyens et supports dont elle dispose.



2. La commune de s'engage à maintenir et à renforcer l'activité artisanale sur son territoire en plaidant pour la maîtrise du coût du foncier, l'implantation d'activité économique de proximité dans les quartiers résidentiels et le développement des activités artisanales à l'occasion d'aménagements urbains et de modifications techniques liées à la réglementation.

3. La commune de s'engage à favoriser le renouvellement des entreprises artisanales, en encourageant la reprise d'entreprise pour maintenir l'activité économique de proximité. La municipalité, en partenariat avec la Chambre de métiers et de l'artisanat de région Provence-Alpes-Côte d'Azur, mettra notamment en œuvre un dispositif de veille auprès des entreprises existantes pour anticiper et faciliter la transmission/reprise d'entreprise et le maintien de l'emploi.

4. La commune de s'engage à soutenir la politique volontariste de Chambre de métiers et de l'artisanat de région Provence-Alpes-Côte d'Azur, laquelle repose sur son expertise du secteur artisanal et sur le travail de terrain qu'elle réalise quotidiennement auprès des entreprises. À l'écoute de leurs besoins singuliers, elle développe des approches spécifiques et des accompagnements individualisés qui composent une offre globale de services adaptée et pertinente pour les accompagner à chaque étape de leur vie et de leur développement.

Président DT

Maire

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20170328-DEL20170317-DE
Date de télétransmission : 29/03/2017
Date de réception préfecture : 29/03/2017

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20170328-DEL20170317-DE
Date de télétransmission : 29/03/2017
Date de réception préfecture : 29/03/2017